

ORDONNANCE NUMÉRO OCA11-(C-4.1)-007-A
MODIFIANT L'ORDONNANCE OCA11-(C-4.1)-
007

Règlement sur la circulation et le stationnement
(R.R.V.M., c. C-4.1)

À la séance du 11 mars 2014, le conseil d'arrondissement de Rivière-des-Prairies–
Pointe-aux-Trembles décrète :

Le second alinéa de l'ordonnance numéro OCA11-(C-4.1)-007 adoptée en vertu du
Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., c. C-4.1) est remplacé par le
texte suivant :

« L'installation d'une signalisation de zone de débarcadère réservée pour personnes
handicapées, en tout temps, face au 12172, avenue Clément-Ader de façon à délimiter
une zone totale de six mètres de longueur immédiatement au sud de l'entrée charretière
adjacente au domicile; »

Cette ordonnance entre en vigueur conformément à la loi.

Chantal Rouleau
Mairesse d'arrondissement

Julie Boisvert
Secrétaire d'arrondissement substitut